



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF Avancement de Grade

Le jeudi 25 Juin 2015 a eu lieu la CAPL de Rennes compétente à l'égard des Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications. Cette CAPL était présidée par le directeur du CMG de Rennes, M. DANIEL Pascal Hervé (ACHC).

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- ✓ Nomination du secrétaire et du secrétaire adjoint de séance.
- ✓ Présentation du processus mobilité du CMG de RENNES.
- ✓ Approbation du procès-verbal de la précédente CAPL.
- ✓ Validation des RTS/MTS 2014
- ✓ Traitement des tableaux d'avancement de grade TSEF2 en TSEF1 au titre de l'année 2014.
- ✓ Traitement des tableaux d'avancement de grade TSEF3 en TSEF2 au titre de l'année 2014.

Le président rappelle le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.

Nomination du secrétaire de séance

Mme IVEN est nommée secrétaire de séance et M. MONCEL secrétaire adjoint pour cette CAPL.

« Déclaration liminaire CAPL TSEF du 25 juin 2015 dans le cadre d'une intersyndicale Encore une fois notre corps technique est sacrifié !

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Nous nous félicitons de cette CAPL qui préfigure le rattrapage du retard des années antérieures en espérant que la CAPL de fin d'année soit maintenue. Hélas, la gestion des avancements ainsi que la rédaction des CREP est souvent à l'origine de tensions et de malentendus tant au niveau des employeurs qu'au niveau des agents.

Nous dénonçons de nouveau :

- *L'absence de recrutement par concours dans le corps de TSEF ;*
- *Le gel du point d'indice depuis 2010 ;*
- *La perte de 60 points d'augmentation d'indice lors de l'avancement au choix dans le corps des IEF ;*
- *Le manque d'informations des évaluateurs et des agents, et l'impact que cela représente sur la rédaction du CREP ainsi que sur la carrière des agents;*
- *Le retard des travaux d'avancement de grade qui pénalise les agents proches du départ ou partis à la retraite ;*
- *L'absence de concertation avant la mise en place du RIFSEEP et notamment pour l'IFSE.*

Nous déplorons l'inversion de la pyramide liée au fait du vieillissement du corps qui pourrait être rétablie par la mise en place de concours externes.

Le Ministère de la Défense a récusé les accords chèrement acquis de requalification des TSEF historiques en IEF et n'a pas accordé de négociation sur un nouveau projet concret dans ce corps de catégorie A.

Cet abandon a laissé un goût amer aux agents, un temps bernés par l'embellie ponctuelle du passage au nouvel espace statutaire NES. Nous constatons malheureusement que cette embellie salariale n'est qu'un feu de paille.

Nous attendons beaucoup des négociations en cours sur la revalorisation des grilles indiciaires.

Alors qu'un besoin de techniciens supérieurs est réel, l'accueil des 4139.2 ne peut constituer le seul mode de recrutement. Le renouvellement des compétences et le rajeunissement de la population sont des gages de dynamisme et d'investissement d'avenir pour notre corps. Le recrutement par concours au 2ème grade de TSEF irait dans ce sens.

Bons nombres de promus dans le corps des TSEF restent en distorsion d'emploi, rien n'a changé depuis la dernière CAPL.

Les commissaires seront très attentifs aux revendications évoquées dans cette instance et espèrent que l'administration répondra à leurs attentes. »

En réponse à cette déclaration liminaire, M. DANIEL nous affirme qu'il reste assez pessimiste sur la capacité de l'Etat d'augmenter le point d'indice. Dans le meilleur des cas celle-ci n'interviendrait que dans le cadre d'une embellie économique.

Concernant le manque d'information des évaluateurs et des agents sur la rédaction des CREP, M. Le Président rappelle qu'un CREP mal rédigé peut devenir un frein à l'avancement et il nous affirme que le CMG rappelle à certain employeurs que ces situations sont intolérables.

Une action d'information des évaluateurs a été engagée par le CMG afin d'obtenir des dossiers de notation plus homogène, plus cohérent.

Le Président nous précise les prochaines dates d'ouverture d'examens :

EXAMEN PRO TSEF 2

Ecrit le 3 septembre 2015

(Attention les convocations seront envoyées par courrier 15 jours avant la date de l'épreuve)

Oral à partir du 7 décembre 2015

EXAMEN PRO TSEF 1

Ecrit le 1^{er} septembre 2015

(Attention les convocations seront envoyées par courrier 15 jours avant la date de l'épreuve)

Oral à partir du 7 décembre 2015

Publication des résultats le 17 décembre 2015



Attention à la date limite pour l'inscription. Celle-ci est fixée au 21 juillet 2015.

FD Présentation du processus mobilité du CMG de RENNES

Lors de la dernière CAPL, vos délégués Force Ouvrière avaient sollicité l'administration pour une présentation du processus mobilité du CMG de Rennes.

La cellule mobilité du CMG nous a fait une présentation de son application et a essayé de répondre aux questions de vos commissaires.

Le CMG de RENNES applique le processus du « qui fait quoi », que l'on retrouve sur leur page intranet, cette procédure prime sur tous les textes.

Actuellement, une étude est réalisée au niveau de la DRH-MD. Un séminaire entre employeurs et DRH-MD sur le thème « Comment faciliter la mobilité choisie, subvenir au mieux à la demande de l'agent et de l'employeur. Arriver à prendre en compte les délais réglementaires, mettre en place les dispositifs d'accompagnement de l'agent mais aussi accompagner les employeurs ».

La Défense est le seul ministère qui prend en compte les demandes de mutation au fur et à mesure alors que quasiment tous les autres Ministères organisent des campagnes annuelles ou semestrielles de mutations.

Dans le cadre d'une procédure permettant une information rapide, actuellement une expérimentation est menée sur le CMG de Metz pour réduire les délais de notification auprès de l'agent. Il s'agit de dématérialiser la notification d'une réponse positive (par mail).

Dans le cas d'une réponse négative, la notification se fera uniquement par écrit. Avec le délai que l'on connaît.

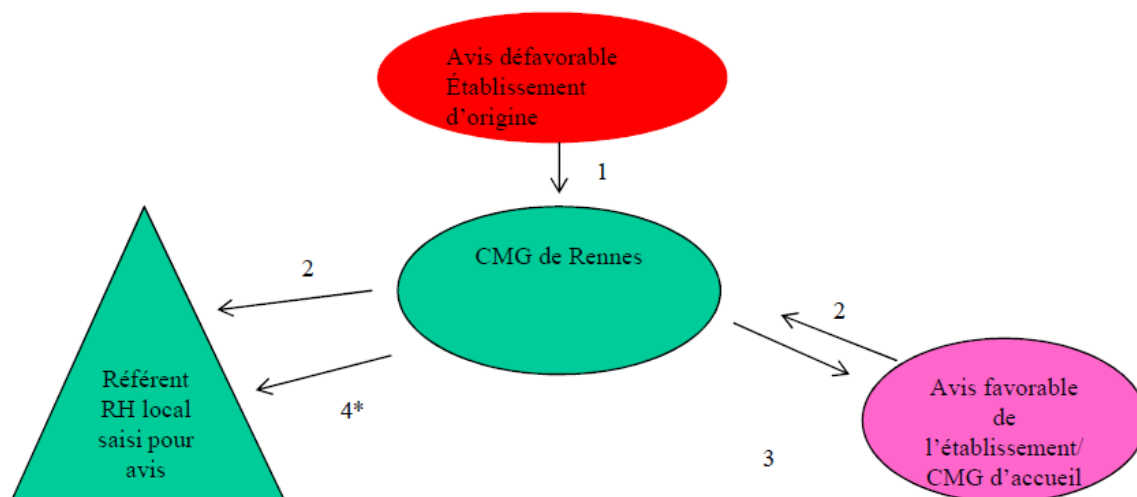
Sur 17 dossiers de « mobilité choisie » traités par le CMG, 7 ont été non-validés par l'établissement d'accueil. Sur les 10 qui ont reçu un avis favorable de l'établissement d'accueil, 3 ont été acceptés, 1 est passé par l'arbitrage de la DRH-MD, les autres sont en cours.



Vos commissaires Force Ouvrière rappellent à l'administration que la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels, et plus particulièrement son article 4, est bien rédigée. Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter d'une procédure qui ne respecte pas les droits des administrés. Nous rappelons que lorsqu'un agent dépose une demande de mutation, le délai commence à courir à partir de ce moment-là, l'administration a 2 mois pour répondre à l'agent.

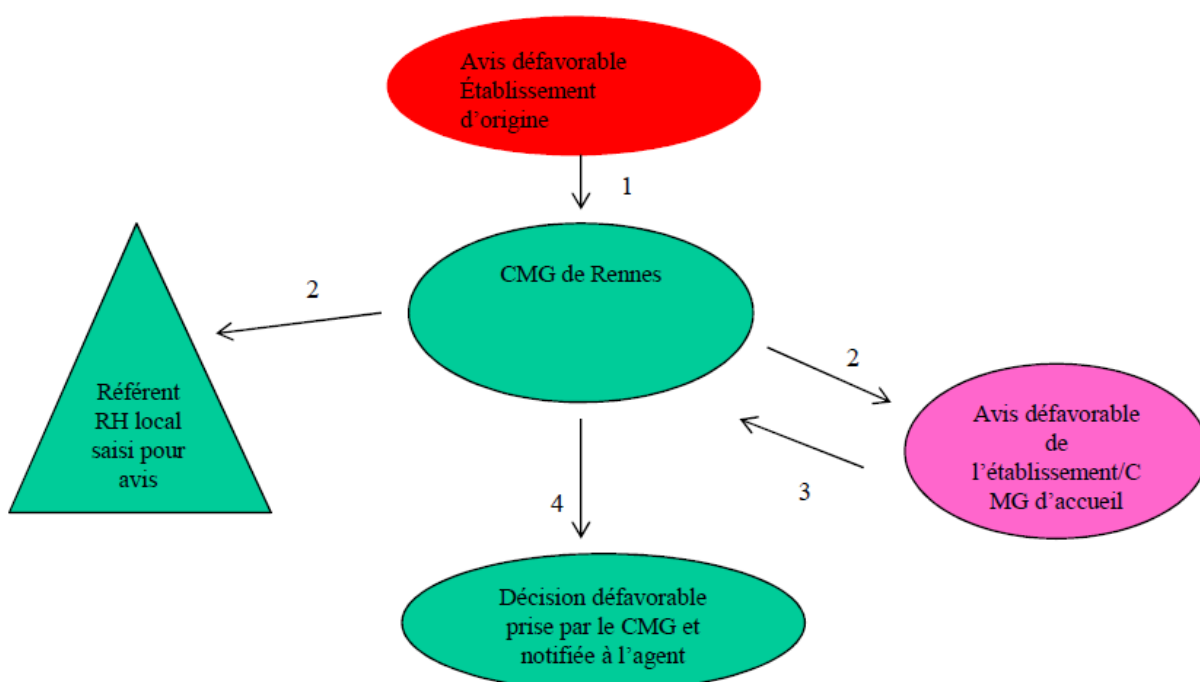
Une non-réponse dans les 2 mois vaut acceptation de l'administration. Normalement, à partir de cette date, la mutation devrait être réalisée dans les 3 mois ou dans les 6 mois pour une première affectation.

- **Traitement d'une demande lorsqu'il existe un désaccord entre les employeurs d'origine et d'accueil :**



4* : si le référent RH local maintient son avis, il doit le motiver. Après le CMG considère comme fondés les arguments avancés et après examen de l'ensemble du dossier, le CMG prend une décision défavorable. Par contre, si les éléments avancés par le référent RH local ne justifient pas l'avis défavorable (ancienneté dans le poste, situation personnelle ...), alors il demande de reconsidérer le dossier.

- **Traitement d'une demande lorsqu'il existe un désaccord entre les employeurs d'origine et d'accueil :**



Nous avons démontré par des éléments factuels que cela n'était pas réalisé. Nous vous engageons à venir vers vos délégués Force Ouvrière si vous vous retrouviez dans ce cas. Nous regrettons aussi que les organisations syndicales ne soient pas plus impliquées dans ce séminaire, quoi qu'il en soit nous serons toujours vigilants aux intérêts des administrés, notre cheval de bataille !

Approbation du procès-verbal de la précédente CAPL

Le PV de la précédente CAPL est approuvé à l'unanimité.

Validation des RTS/MTS 2014

Votre syndicat **FORCE OUVRIERE** ainsi que l'ensemble des Organisations Syndicales présentes se sont abstenues sur la validation de ce tableau, ne pouvant intervenir et débattre des RTS réalisés par les employeurs

Travaux pour l'avancement au grade de TSEF1

Le taux de promotion au grade de TSEF1 est fixé à 9 % pour l'année 2014, soit 28 avancements pour le CMG de Rennes (fait avec les CREP 2012 et le mémoire de proposition à l'avancement au titre de 2014)

Répartition par sexe des proposables pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Echelon ACE	Proposables		
	Total	Hommes	Femmes
DRH AT	52	47	5
DRH AA	16	15	1
MARINE	66	55	11
SCA GO	31	21	10
EMA CHANCELLERIE	13	12	1
EMA SIMU	5	5	0
GENDARMERIE	1	0	1
SANTE	11	11	0
DIRISI	79	68	11
DGA	58	49	9
ENSTA BRETAGNE	5	4	1
SHOM	23	21	2
SGA	67	59	8

Répartition des 28 proposés par établissement pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AT	3
DRH-AA	1
MARINE	4
SCA GO	2
EMA CHANC.	1
EMA SIMu	1
Gendarmerie	0
SANTE	0
DIRISI	6
DGA	4
ENSTA BRETAGNE	0
SHOM	2
SGA *	4

* **SGA regroupe** : DMPA BRL / SN / SID / CRAI / CMG / DAS GEND / MAS RENNES / MAS BRETAGNE / ARD-PDM / CFD / SIMSIF

Travaux pour l'avancement au grade de TSEF2

Le taux de promotion au grade de TSEF 2 est fixé à 12 % pour l'année 2014, soit **28** avancements pour le CMG de Rennes (fait avec les CREP 2012 et le mémoire de proposition à l'avancement au titre de 2014)

Répartition par sexe des proposables pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Echelon ACE	Proposables		
	Total	Hommes	Femmes
DRH AT	23	21	2
DRH AA	23	22	1
MARINE	34	34	0
SCA GO	23	23	0
EMA CHANCELLERIE	0	0	0
EMA SIMU	2	2	0
GENDARMERIE	1	1	0
SANTE	6	6	0
DIRISI	41	40	1
DGA	15	13	2
ENSTA BRETAGNE	0	0	0
SHOM	2	2	0
SGA	17	17	0

Répartition des 28 proposés par établissement pour l'avancement de grade au titre de l'année 2014

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AT	3
DRH-AA	3
MARINE	5
SCA GO	5
EMA CHANC,	0
EMA SIMu	1
Gendarmerie	0
SANTE	1
DIRISI	6
DGA	2
ENSTA BRETAGNE	0
SHOM	0
SGA *	2

* **SGA regroupe** : DMPA BRL / SN / SID / CRAI / CMG / DAS GEND / MAS RENNES / MAS BRETAGNE / ARD-PDM / CFD / SIMSIF



Une fois de plus, l'ensemble des commissaires a travaillé pour que les travaux d'avancements soient le reflet d'un déroulement de carrière dynamique et objectif pour chaque agent.

Nous déplorons encore et soulignons grandement que l'administration n'ait toujours pas mis en place les outils pour que les déroulements de carrières des agents soient des plus bénéfiques pour les services de l'Etat.

Encore trop de TSEF promus dans le corps n'ont pas de fiche de poste de catégorie B, ce qui peut entraîner de lourdes conséquences pour l'agent.

Les résolutions prises lors du dernier conseil syndical national du SNPTP FO montrent l'intérêt que nous avons pour le combat qui est mené dans ce domaine.

Prochains travaux de commission d'avancement au choix :

La CAPL d'avancement au choix au titre de l'année 2015 aura lieu en janvier 2016.

Conclusion

Vous nous avez élus le 4 décembre 2014 pour défendre vos plus hautes attentes. Nous sommes donc sur le pont et nous affronterons les tempêtes qui se profilent à l'horizon pour répondre au mieux à vos intérêts.

Le corps des TSEF ne doit pas être l'ajustable des réformes en cours mais la dynamique d'un corps au service de l'état et des contribuables.

Vos commissaires Paritaires **FO SNPTP**:

joel.masse@intradef.gouv.fr

sylvain.saisset@intradef.gouv.fr

bruno.daquier@intradef.gouv.fr

joel.bernon@intradef.gouv.fr

Rennes, le 26 Juin 2015

